

Info à la Une

Rénovation énergétique : tout savoir sur le plan Hulot

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, vient enfin de détailler son « plan de rénovation énergétique des bâtiments ». Au total, 32 mesures financées à hauteur de 14 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

Rénover 500 000 logements par an

« 14 % des Français ont froid dans leur logement. Le plan prévoit donc le déploiement d'une rénovation énergétique abordable qui ne laisse personne sur le bord du chemin », a ainsi déclaré Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires, lors de la présentation, le 26 avril dernier, du plan de rénovation énergétique des bâtiments afin d'en réduire les coûts et les émissions. Objectif du gouvernement : rénover 500 000 logements par an, dans le public et dans le privé, grâce à des mécanismes déjà existants tels le crédit d'impôt, l'éco-PTZ et les certificats d'économie d'énergie. « Il s'agit d'un enjeu majeur pour la transition énergétique, puisque les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 45 % de la consommation du pays en énergie. Le secteur est à l'origine d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre », a martelé Nicolas Hulot.



19 milliards d'euros pour 32 mesures

Au total, le gouvernement a prévu de mobiliser 14 milliards d'euros de soutien public en investissements et en primes sur le quinquennat, complétés par plus de 5 milliards d'euros de certificats d'économie d'énergie. La volonté du gouvernement est de clarifier et de simplifier l'ensemble des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique. Parmi les mesures emblématiques, on relève :

La simplification des démarches pour obtenir l'éco-PTZ, assortie de la mise en place du Fonds de garantie pour la rénovation énergétique qui doit faciliter l'accès de ce prêt aux ménages les plus modestes.

La transformation du crédit impôt transformation énergétique (CITE) qui, dès 2019, deviendra une prime forfaitaire et disposera d'un régime transitoire en 2018. La fiabilisation des étiquettes de qualification des logements et le diagnostic de la performance énergétique (DPE), afin de pointer plus rapidement et plus efficacement les travaux à effectuer.

La rénovation de toutes les « passoires thermiques » du parc de logement social, soit 100 000 logements par an.

L'exemplarité des bâtiments du parc public. D'après le plan, l'État prévoit de réaliser sur la durée du quinquennat la rénovation énergétique d'un quart de son parc le nécessitant. Le tout en mobilisant 4,8 milliards d'euros.

L'amélioration de la formation des professionnels et du contrôle de la qualité des travaux en réformant le label RGE (reconnu garant de l'environnement). Coût : 30 millions d'euros pour la formation des professionnels et 40 millions d'euros pour l'innovation.

Un plan « insuffisamment ambitieux »

Du côté des professionnels du bâtiment, certains regrettent le manque d'ambition de ce plan. Ainsi, la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) considère que si la simplification des aides est une bonne nouvelle, les mesures annoncées restent cependant trop limitées. Elle déplore qu'il ne soit pas fait mention de « la mise en place d'un guichet unique pour l'information et l'obtention des différentes aides » car « faciliter les démarches des ménages est un levier prioritaire ».